



Rapport des commissaires principaux

Nom de l'hippodrome	Woodbine		
Date	Dimanche 24 juin 2018	Heure de départ	13 h
Conditions météorologiques	Courses 1 - 9 : Pluie (Température : 20 °C)		
État de la piste	Type : Tapeta	Turf :	OFF à l'exception de Bold Ruckus Stakes Yielding Piste 3
Nombre de courses	9	75 inscriptions	
Chevaux retirés Vétérinaire :	0	Commissaires :	3 Piste :

Commissaire principal	Commissaire associé	Commissaire associé
Gunnar Lindberg	Paul Nielsen	Fred Brethour

Rapport sur les courses de la journée : (Ligne droite opposée - accidents, amendes, suspensions, objections, disqualifications, remboursements, incidents pertinents, détails globaux, etc., Examens de film, courses, réclamations)

Ligne droite opposée :

09:10 - L'apprenti jockey Kazushi Kimura était présent en compagnie de son agent Jordan Miller afin de soumettre un formulaire d'appel et afin de discuter en lien avec la décision de suspendre Kazushi pour trois journées de courses consécutives. Nous avons expliqué notre position en lien avec la course et nous avons réitéré la procédure de soumettre un appel. Jordan a demandé un exemplaire de la vidéo et que l'on remette toute décision à plus tard jusqu'à ce qu'il aura l'occasion d'examiner la course afin de décider s'il poursuit avec l'appel ou s'il accepte la sanction pécuniaire.

09:50 - L'agent du Jokey Don Parente était présent de la part de son cavalier Chantal Sutherland afin de connaître les règlements en vigueur concernant les sanctions et les infractions en lien avec les simulations. Selon eux les sanctions sont beaucoup trop sévères. On a expliqué à Don et à Chantal que c'était une entente collective de la Horseman's Benevolent and Protection

Agency (HBPA), Woodbine Entertainment Group (WEG), Jockey's Benevolent Association of Canada (JBAC) et de la Commission des courses de l'Ontario (CCO) de 2009. Il a été initialement mis de l'avant par les cavaliers qui voulaient savoir de manière très claire en quoi consistaient les infractions et les sanctions associées à la simulation. Don a voulu aussi porter notre attention sur les directives de la CAJO : 10.03 qui stipule que « L'agent des jockeys ne devra pas représenter plus de deux jockeys et un apprenti en même temps » et la directive 10.04 qui stipule que « L'agent d'aucuns jockeys ne doit prendre ni appuyer autres cavaliers dans la prise de décision que ceux qu'il représente déjà ». Il a dit qu'il n'y avait que quelques-uns des agents qui se trouvaient dans cette situation, ce qui en effet contrevient aux directives antérieurement mentionnées, mais il a refusé d'avancer aucun nom. Avertis désormais sur la question, nous avons décidé de continuer de surveiller encore de plus près les tirages afin d'éviter ce genre de problème.

Examens de film :

Aucun

Courses :

Course 1 – Rien à signaler

Course 2 – Rien à signaler

Course 3 - L'apprenti Kazushi Kimura a enregistré sa cinquième victoire avec le #2 « Wild Parade » et en perdant l'allocation de décharge de dix livres dans le processus. Le public a été informé que les chevaux qui allaient courir pour la journée devront porter cinq livres de plus.

Course 4 - Le #3 "Speed to Rush" monté par Kazushi Kumura a démarré trop lentement.

Course 5 – Rien à signaler

Course 6 - Enquête des commissaires et réclamation du cavalier pour la faute commise par Emile Ramsammy alors qu'il montait le #7 "Perlarana" contre Ademar Santos qui montait le #4 "Ben Lomond" pour avoir causé une interférence dans la dernière ligne droite. Ademar a dit que son cheval se tenait mais que c'était le cheval à l'intérieur qui est venu vers lui, et il a dit qu'il le suivait de toute façon. Emile a dit que son cheval était à son plein élan et que le #4 est rentré fortement dans le sien ; ce qui a fait en sorte que son cheval a perdu son chemin et il est d'avis que cela lui a coûté la course. Après avoir examiné la vidéo, il est évident que le cheval d'Ademar était encombré et que, pendant tout cela, c'était lui qui avait initié le contact avec Emile dont le cheval a été frappé vers son côté gauche alors qu'il menait la course tout droit. La différence entre les deux à l'arrivée a été d'une ½ de longueur pour gagner. Le #4 « Ben Lomond » a été désqualifié de la première position et mis sur la deuxième après le #7 « Perlarana ».

Examen vidéo : <https://youtu.be/2IM6X5ZytnC>

Course 7 – Rien à signaler

Course 8 – The Bold Ruckus Stakes – Rien à signaler

Course 9 – Rien à signaler

Paris mutuels : 4.80 \$; 3.20 \$; 2.50 \$ Pari 3 488 926 \$

Réclamations :

Course 2 - Le #7 « Red Fever » va au propriétaire David Rowbotham and Partners, dont l'entraîneur est Jim Ensom.

Course 7 - Couplé pour le #6 « San Nicola Thunder » va au propriétaire Bermuda Blue Farm, dont l'entraîneur est Anthony Adamo